



Conseil Municipal du 29 septembre 2022
Extrait du registre des délibérations
Délibération n° D/2022/39

Nombre de Conseillers :
en exercice : 25
présents : 16
votants : 20

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-trois, s'est réuni à la Mairie en séance
publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Nathalie JOLLY, André BOURDON, Patrice JACQUET, Philippe
BUIRON, Christian TETARD, Patrice GOSNET, Bernadette VOOGSGERD, Carole BERGER-
JACOB, Chimina Kossiva NEGLOKPE, Alain HOUREZ, Julia BOUTOILLE-NOJAC Grégory
BENOIT, Brice BRUNET, Laurent FOHRER, Steve IDJAKIREN

Étaient régulièrement représentés :

Claudine THIRANOS par Bernadette VOOGSGERD
Philippe BARBIER par André BOURDON
Eliane CHIDIACK par Steve IDJAKIREN
Laurence GUERNE par Philippe AUDEBERT

Étaient absents :

Stéphane RICHARD, Nathalie NIOGRET, Jean DECROIX, Céline RICHARD, Bruno
MELGIES.

Nombre de Conseillers :
en exercice : 25
présents :
votants :

Formant la majorité des membres en exercice.

Bernadette VOOGSGERD a été élue Secrétaire de Séance

OBJET : DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la lettre de démission de Madame Samia HAMEL en date du 11 juillet 2022,
Vu l'article L.270 du Code électoral, précisant que le remplacement du conseiller municipal
démissionnaire est assuré par « le candidat venant sur une liste immédiatement après le
dernier élu »,

Considérant qu'il n'y a plus de candidat sur la liste Avenir Frettois, le siège reste vacant

Considérant la vacance dudit siège, le Conseil Municipal est désormais composé de 25 élus,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

PREND ACTE de la démission de Samia HAMEL,

PREND ACTE du fait qu'un second siège du Conseil Municipal reste vacant.

Le nombre de conseillers municipaux étant modifié, le tableau du Conseil Municipal sera rectifié en conséquence

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Philippe AUDEBERT